

**Arrêté municipal n°32-2022 portant réglementation de circulation et de stationnement
Rue du Moulin
Du 10 octobre 2022 au 12 octobre 2022**

Le Maire d'ETERVILLE,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2213-2, L.2213-3, L.2213-4,
- Vu l'arrêté municipal portant règlement général de la circulation et du stationnement dans la commune,
- Vu les travaux de traitement d'une encoche d'érosion, berge de l'Odon. Travaux de manutention et comprenant le déchargement d'une semi de gabion situés Rue du Moulin, entrepris par l'entreprise ARBOR & SENS située à VIRE (Calvados),
- CONSIDERANT qu'il importe de faciliter l'accomplissement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur parcours,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Du 10 octobre 2022 au 12 octobre 2022, la circulation rue du Moulin (après l'intersection de la rue du Bout au Mesnil en direction de Verson) sera interdite aux véhicules légers et les poids lourds.

Article 2 : Du 10 octobre 2022 au 12 octobre 2022, le stationnement rue du Moulin (après l'intersection de la rue du Bout au Mesnil en direction de Verson) sera interdit pour les véhicules et poids lourds.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'Entreprise ARBO & SENS.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune d'Eterville, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Evrecy sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à ETERVILLE, le 26 septembre 2022

Le Maire,

Thierry SAINT

